

Strasbourg, le 25 mai 2026

EPAS(2023)29rev

Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

Charte européenne du sport (CES)

Méthodologie de mise en œuvre de la CES

Table des matières

Général.....	2
Calendrier annuel	2
Composition de l'équipe Soutien et Suivi (S&S)	2
Responsabilités de l'équipe S&S	2
La présidence.....	2
Le rapporteur	3
Tous les membres de l'équipe.....	3
Le Secretariat	3
Etapas et calendrier.....	3
Phase préparatoire	4
Les documents requis	4
Préparation des réunions avec les pays hôte	4
La liste des participants.....	4
Réunions S&S sur place.....	4
Objectif	4
Le programme	4
Promotion de la visite S&S.....	5
Après la visite S&S.....	5
Rédaction du rapport	5

Général

Calendrier annuel

Le Comité de direction sera invité chaque année à approuver le programme de soutien et de suivi (ci-après «S&S ») pour l'année suivante.

La liste des pays hôtes sera établie sur la base des éléments suivants :

- Nouveaux membres de l'APES ;
- Hôtes des réunions ministérielles ;
- Les pays qui assurent la présidence du Comité des ministres ;
- Les pays qui se portent volontaires pour participer ;
- Hôtes d'événements sportifs majeurs ;
- Résultat du questionnaire de la Charte européenne du sport.

Sur la base des membres actuels de l'APES et d'un cycle annuel de trois visites, la rotation équivaldrait à un exercice S&S tous les 14 ans environ par pays.

Un examen des exercices S&S précédents devra également être effectué, idéalement par des échanges écrits, avec la possibilité d'un autre objectif spécifique et d'une visite dans un pays qui a déjà bénéficié d'une visite S&S, afin d'évaluer les progrès réalisés sur la base du rapport S&S.

Les contacts seront maintenus avec ces pays et un soutien leur sera apporté dans la mise en œuvre de la Charte européenne du sport dans la mesure du possible.

Composition de l'équipe S&S

L'équipe S&S sera composée d'un maximum de 6 membres et sera constituée comme suit : 2 membres du Comité de direction (CD) et 1 membre du Comité consultatif (CC) et des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe et toute personne supplémentaire, si nécessaire.

Chaque équipe S&S sera nommée par le Secrétariat. Lors de la sélection des membres de l'équipe, l'équilibre géographique et entre les hommes et les femmes sera pris en compte, l'expérience acquise lors de précédentes visites ainsi que le mentorat des nouveaux membres seront pris en considération. Un président sera ensuite sélectionné par le Secrétariat parmi les membres du Comité de direction de l'équipe S&S. Le rapporteur sera sélectionné soit parmi les membres du Comité consultatif, soit parmi des experts externes.

Responsabilités de l'équipe S&S

Les membres de l'équipe doivent être disponibles et s'impliquer activement tout au long du processus de soutien et de suivi, notamment en participant aux réunions préparatoires en ligne, aux réunions de coordination sur place avant la visite, à la visite sur place et à la réunion de compte rendu en ligne après la visite.

La présidence

Le rôle du président est de diriger les discussions pendant la visite, de présenter l'APES, la Charte européenne du sport, l'objectif de la visite, les membres de l'équipe, de distribuer la parole et de veiller à ce que les discussions se déroulent harmonieusement.

Le rapporteur

Le rapporteur rédigera le rapport et formulera des recommandations sur la base de ses propres notes prises durant la visite, et conformément au modèle fourni.

Tous les membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe s'engage à participer activement aux discussions avec les participants invités. Ils s'engagent également à fournir au rapporteur des notes sur les priorités spécifiques de la Charte européenne du sport telles qu'identifiées avant la visite.

Le Secrétariat

Le Secrétariat apportera tout le soutien nécessaire aux membres de l'équipe S&S et répartira également les responsabilités de l'équipe (président et rapporteur). Il assurera la liaison avec le pays hôte afin de garantir une expérience fructueuse avant, pendant et après la visite de S&S.

Phase préparatoire

Les documents requis

Le pays hôte est invité à remplir le questionnaire envoyé avant la visite sur place et à fournir une liste de documents pertinents (y compris toute la législation pertinente couvrant les piliers fondamentaux de la Charte européenne du sport).

Préparation des réunions avec le pays hôte

Les réunions seront organisées et menées par le Secrétariat et les contacts clés du pays hôte. Elles comprendront la préparation des sujets à traiter lors de la visite, la liste des participants (voir ci-dessous), la collecte des documents, le programme, etc.

La liste des participants

En préparation de la visite, le Secrétariat fournira une liste des parties prenantes concernées (autorités publiques, organisations sportives, ONG, athlètes, médias, universitaires, etc.) au pays hôte, qui prendra ensuite les dispositions nécessaires pour que ces parties prenantes soient disponibles conformément au programme.

Réunions de S&S sur place

Objectif

L'objectif principal des visites de S&S est de réaliser une évaluation complète et intégrée de la législation, des politiques et des pratiques nationales pertinentes et d'acquérir une meilleure compréhension de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport dans le pays concerné, afin de fournir une expertise et des recommandations pour faire progresser la mise en œuvre de la Charte et de ses valeurs fondamentales.

L'accueil d'une visite de S&S ne fournit pas seulement une évaluation externe de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport, mais permet également de bénéficier de la vaste expérience et des connaissances des experts de l'équipe, grâce à un échange privilégié d'informations et d'expertise.

Le programme

La durée de la visite sera déterminée par le Secrétariat de l'APES, en tenant compte de l'agenda décidé conjointement avec le pays hôte.

Dans un premier temps, le pays hôte présentera la manière dont le sport est organisé dans son pays. Ensuite, les participants invités feront une brève présentation qui sera suivie de questions de la part de l'équipe S&S. A la fin de la visite, l'équipe de S&S organisera une session informelle de débriefing avec les représentants du pays hôte.

Outre les réunions organisées, le programme devrait inclure des visites de sites et d'installations sportives.

Promotion de la visite de S&S

Le pays hôte veillera à ce que la visite fasse l'objet d'une promotion et d'une visibilité aussi larges que possible.

Après la visite de S&S

Rédaction du rapport

Le rapport sera basé sur les réponses au questionnaire fournies par le pays hôte et sur les informations collectées lors de la visite de S&S. Les principales conclusions devraient inclure l'état de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport, quelques succès, mais aussi le cas échéant lacunes, et les principales recommandations. Le projet de rapport sera préparé par le rapporteur sur la base des notes et des contributions de chaque membre de l'équipe.

Le Secrétariat enverra ensuite le projet de rapport au pays hôte en l'invitant à formuler des commentaires généraux sur le projet de rapport dans un délai d'un mois. Ces commentaires officiels constitueront, le cas échéant, une annexe spécifique au rapport final.

Le rapport final est envoyé aux autorités du pays hôte et transmis au Comité de direction pour validation avant sa publication sur le site Internet du Conseil de l'Europe.